



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 67206

Texte de la question

M. Patrick Ollier attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation préoccupante des jeunes handicapés. Les lois de 1975 concernant les institutions sociales, médico-sociales et les personnes handicapées ont permis le développement d'établissements et de services dédiés aux handicapés. Il n'en demeure pas moins une insatisfaction notable des besoins de la population concernée. Cette insatisfaction est en effet ressentie dans de nombreux départements, les Hautes-Alpes et l'Hérault par exemple, où a récemment été recensé un manque de places dans les établissements d'accueil d'enfants et jeunes adultes porteurs de handicap ou atteints d'autisme. Il existe également une insuffisance de moyens permettant la mise en place d'une politique efficace de prévention et de dépistage précoces. La carence de ces moyens se révèle particulièrement prégnante dans le contexte socio-économique préoccupant et de progression démographique connu par ces deux départements. Il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour améliorer cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Ollier](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67206

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5730